

MINISTÈRE DES DOMAINES ET DES
AFFAIRES FONCIÈRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DELEGATION REGIONALE DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU HAUT-NYONG

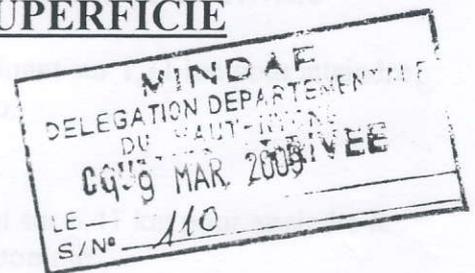
SERVICE DEPARTEMENTAL DU
CADASTRE

N° 114/AM/MINDAF/ DRE/DDHN/SDC

Abong-Mbang le

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée : 15190 ha
Demandeur : Commune de Lomié
Carte (s) de référence : Abong-Mbang
Situation administrative : Département du Haut-Nyong
Arrondissement : Lomié
Planimétrie utilisée : ArcView 3.2



DESCRIPTION DE LA ZONE FAISANT L'OBJET DE CLASSEMENT POUR LA FORET COMMUNALE

Le point de base A (UTM 033 N 369869m ; 345158m) est situé à la confluence de la rivière Edjé avec un affluent non dénommé.

Les limites de cette forêt sont les suivantes :

Au Sud :

- Du point A, suivre en amont cet affluent sur une distance de 3,67 km pour atteindre le point B, situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point B (373234 ; 345889), suivre la droite BC = 2,91 km de gisement 34,5° d'où le point C, situé à la confluence de deux affluents non dénommés du cours d'eau Edjé ;
- Du point C (374885 ; 348287), suivre en amont l'un de ses affluents sur 5,22 km pour atteindre le point D, situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point D (380073 ; « 347441), suivre la droite DE = 1,1 km de gisement 142° pour atteindre le point E situé à la confluence de deux petits cours d'eau non dénommés ;
- Du point E (380511 ; 346616), suivre en aval ce cours d'eau sur 5,39 km pour atteindre le point F, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

A l'Est :

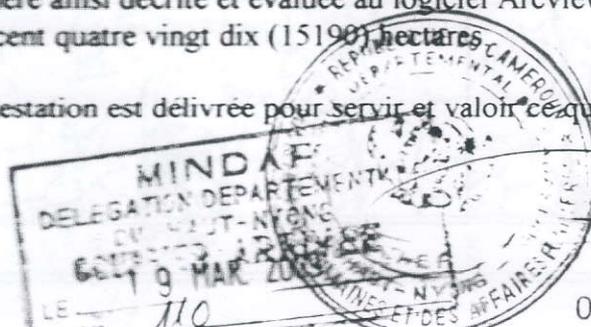
- Du point F (384250 ; 343575), suivre la droite FG = 2,82 km de gisement 358,5° pour atteindre le point G, situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Bom.
- Du point G (384178 ; 346396), suivre en aval cet affluent, puis la rivière Bom sur 4,3 km pour atteindre le point H, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;
- Du point H (387986 ; 346984), suivre la droite HI = 1,3 km de gisement 33° pour atteindre le point I situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Bek ;
- Du point I (388709 ; 348097), suivre en aval la rivière Bek sur une distance de 8,32 km d'où le point J situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;
- Du point J (394579 ; 553015), suivre la droite JK = 2,14 km de gisement 323° pour atteindre le point K, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;
- Du point K (393295 ; 354722), suivre en aval un affluent non dénommé de la rivière Bek sur une distance de 0,8 km pour atteindre le point L, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;
- Du point L (393452 ; 355383), suivre la droite LM = 1,7 km de gisement 348° pour atteindre le point M, situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Mpoo ;
- Du point M (393103 ; 357049), suivre en aval cet affluent sur 1,31 km pour atteindre le point N, situé à sa confluence avec la rivière Mpoo.

Au Nord et à l'Ouest :

- Du point N (392506 ; 358159), suivre Mpoo en amont sur 6,41 km pour atteindre le point O situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;
- Du point O (387609 ; 355880), suivre la droite OP = 6,91 km de gisement 241° pour atteindre le point P situé à la confluence de Bom avec un cours d'eau non dénommé ;
- Du point P(381 577 ; 352 507) suivre en amont Bom sur 1,55 km jusqu'à sa source, d'où le point Q ;
- Du point Q(380 531 ;351 555), suivre la droite QR= 1,63 km de gisement 288 degrés d'où le point R, situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Edjé ;
- Du point R(378 986 ; 352 060), suivre la droite RS= 2,28 km de gisement 295 degrés, d'où le point S, situé sur cet affluent non dénommé d'Edjé ;
- Du point S (376 922 ; 350 380), suivre en aval cet affluent, puis la rivière Edjé sur 5,64 km pour atteindre le point T, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.
- Du point T (376 836 ; 350 380) , suivre la droite TU= 2,5 km de gisement 296,5 degrés d'où le point U, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommé ;
- Du point U (371 618 ; 351 537), suivre la droite UV= 2,62 km de gisement 242 degrés d'où le point V, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommé ;
- Du point V (369 305 ; 350 301), suivre la droite VW= 2,17 km de gisement 194 degrés pour atteindre le point W, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommé ;
- Du point W (368 790 ; 348 198), suivre un confluent non dénommé du cours d'eau Edjé sur 3,9 km pour atteindre le point A dit de base.

La zone forestière ainsi décrite et évaluée au logiciel Arcview couvre une superficie totale de quinze mil cent quatre vingt dix (15190) hectares

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



LE CHEF DE SERVICE DEPARTEMENTAL
DU CADASTRE DU HAUT-NYONG

ONANA OWONA Gustave

14 AVR. 2009

